

Question orale de M. De Bock : Nombre de cartes de stationnement fournies au personnel de la commune/du CPAS/ et d'autres services publics (écoles, police, hôpitaux,...) pour bénéficier du stationnement à proximité du lieu de travail.

M. De Bock souhaite obtenir des éclaircissements sur les points suivants.

Combien d'employés communaux viennent travailler en voiture ?

Quel est le montant global affecté au remboursement kilométrique domicile-lieu de travail ?

Combien de cartes de stationnement ont été vendues au personnel de la commune, du CPAS et d'autres services publics ?

Depuis la mise en œuvre du plan de stationnement, y a-t-il eu un transfert modal de la voiture vers les transports publics ? Observe-t-on une diminution du nombre des indemnités kilométriques et une baisse du nombre de cartes de stationnement pour les employés des pouvoirs publics communaux au sens large ?

M. l'Echevin Wyngaard mettra toutes les informations chiffrées relatives aux questions de M. De Bock à disposition des conseillers dès qu'elles seront disponibles. Pour ce qui concerne le CPAS, il invite M. De Bock à s'adresser aux responsables de cet organisme, qui jouit d'une autonomie en vertu de la législation en vigueur.

La proportion d'employés se rendant en voiture pourra être estimée sur base du plan de déplacement.

Il n'y a pas de remboursement kilométrique pour les travailleurs, et il en est d'ailleurs de même pour le bourgmestre et les échevins.

M. l'Echevin Wyngaard précise que les cartes de stationnement, payantes, ne sont pas « multi-secteurs ».

La nouvelle réglementation en matière de stationnement étant assez récente, l'administration communale ne dispose pas encore d'un recul suffisant pour déterminer s'il y a une modification significative des comportements en matière de mode de transport.

M. De Bock signale que, d'après ses propres informations, il y aurait en ce domaine des dispositions différentes entre la commune et le CPAS, ce qui irait à l'encontre de la volonté affichée d'harmoniser la situation de ces deux institutions.